

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2027

Une nouvelle étape pour le développement équilibré du territoire

Hervé Morin, Président de la Région Normandie, et Nicolas Joyau, Président de la Communauté urbaine Caen la mer ont signé aujourd'hui le nouveau contrat de territoire pour la période 2023-2027. Dans la continuité de la première contractualisation de 2017-2022, ce deuxième volet représente un engagement majeur de la Région et de Caen la mer en faveur des communes du territoire. 33 projets seront soutenus par la Région dans ce cadre pour un montant prévisionnel de près de 26,85 millions d'euros.

« Nous avons mis en œuvre avec les territoires une politique de contractualisation très efficace. Bon nombre de projets n'aurait pu voir le jour sans cette dynamique. Sur le territoire de Caen la mer, 54 projets ont ainsi bénéficié du soutien de la Région sur la période 2017-2022, pour un montant total de plus de 33,7 millions d'euros. Ce nouveau contrat que nous signons avec Caen la mer traduit notre volonté commune de poursuivre cet engagement en faveur du développement de projets structurants, qui répondent aux besoins des habitants et contribuent à l'attractivité du territoire » a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

« Cette contractualisation majeure résulte de la synergie entre la région Normandie et Caen la mer. Elle permettra de faire émerger des projets en lien avec les marqueurs identitaires de Caen la mer : un territoire entre terre et mer, offrant un cadre de vie apprécié par ses habitants, tout en étant résolument tourné vers l'avenir grâce au développement de ses capacités d'innovation » a précisé Nicolas Joyau, Président de la Communauté urbaine Caen la mer.

UN CADRE AMBITIEUX POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Depuis 2017, la Région Normandie a mis en place une politique de contractualisation pour soutenir les projets d'investissements des collectivités territoriales. Le budget de ce contrat est réparti entre le Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (FRADT), doté de 200 millions d'euros, et des crédits issus des politiques sectorielles pour un total de 160 millions d'euros.

Le contrat de territoire se décline à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et trois grandes catégories d'EPCI normands sont prises en compte : ceux des grandes agglomérations (Caen, Rouen, Le Havre), les 24 EPCI des villes moyennes, et ceux des territoires ruraux. Pour la Communauté urbaine de Caen la mer, une enveloppe cible a été allouée sur la base de 100 euros par habitant.

UN ENGAGEMENT COMMUN POUR DES PROJETS CONCRETS POUR L'AVENIR

L'élaboration du contrat de territoire 2023-2027 a été un processus collaboratif entre la Région Normandie, Caen la mer et les communes, avec plusieurs mois de discussions et d'ajustements

A travers ce nouveau contrat, la Région Normandie et Caen la mer réaffirment leur volonté de soutenir un développement durable et équilibré de l'ensemble de ses territoires.

A compter de la signature du contrat, ce sont **33 projets qui bénéficieront du soutien de la Région** selon quatre ambitions :

- Inventer et accompagner un nouveau modèle d'aménagement plus équilibré et plus connecté.
- Conforter la taille humaine du territoire en faveur de la qualité de vie.
- Favoriser un développement économique diversifié, innovant et adapté aux transitions.
- Un territoire d'histoire et d'avenir.

A titre d'exemple, le nouveau contrat financera **le réaménagement du Château de Caen** (5 millions d'euros de soutien régional pour cette 2^{ème} phase qui s'ajoutent aux 650 000 euros déjà financés pour la première phase dans contrat précédent), **l'aménagement du centre-bourg à Soliers** (224 166 euros de soutien régional), **la création de pistes cyclables sur le territoire de Caen la mer** (1,47 million d'euros de soutien régional), **le pôle raquettes régional à Ouistreham** (1,15 million d'euros de soutien régional), **la création d'une halle commerçante à Thaon** (56 700 euros de soutien régional), **la Maison des chercheurs à Epopea** (2 millions d'euros de soutien régional) **ou encore le Millénaire** (2 millions d'euros de soutien régional).

Pour la Région Normandie et Caen la mer, ce contrat est bien plus qu'une simple aide financière : c'est un levier stratégique pour améliorer le cadre de vie, dynamiser les territoires ruraux comme urbains, et préparer l'avenir en optimisant l'utilisation des ressources publiques.

DEUX EXEMPLES CONCRETS EN FAVEUR DU NAUTISME

A l'occasion de la signature de ce nouveau contrat de territoire, Hervé Morin et Nicolas Joyau ont visité deux projets en faveur du développement de la voile et des activités nautiques, financés dans le cadre de la contractualisation entre la Région et Caen la mer.

Le premier projet se trouve à Colleville-Montgomery, où l'Espace Glisse propose une large gamme d'activités nautiques, telles que le catamaran, la planche à voile, le paddle et le canoë-kayak, accessibles de mars à décembre. Ce centre, géré par l'association OCEAN, soutient l'attractivité touristique du littoral en accueillant des scolaires, des groupes d'entreprises, des touristes et des adhérents pour des stages ou des locations. Le club OCEAN, qui organise régulièrement des compétitions comme les championnats de France de funboard et de Stand Up Paddle, joue un rôle clé dans le développement de ces pratiques sportives sur la côte normande.

Le projet de reconstruction des équipements nautiques, a notamment été financé par la Région à hauteur de 126 000 euros dans le cadre du précédent contrat de territoire et a permis de moderniser la base sans coût supplémentaire pour la municipalité tout en générant des économies d'énergie.

Le second projet concerne le Club de Voile de la 3^{ème} DIB, situé à proximité de la plage d'Hermanville-sur-Mer. Actuellement, les locaux ne répondent plus aux normes en vigueur et ne sont plus adaptés à la pratique de la voile et du char à voile, activités en forte progression. La municipalité envisage la démolition de l'ancien bâtiment pour y construire un pôle sportif et touristique. Ce projet s'inscrit dans un lieu stratégique, au croisement d'axes touristiques majeurs, entre Ouistreham, Colleville-Montgomery et

Lion-sur-Mer, la plage et les sites mémoriels du débarquement. Il offrira ainsi des installations modernisées et un espace d'accueil pour les visiteurs, tout en renforçant l'attractivité de la région pour les passionnés de voile et les touristes.

Ce projet fera l'objet d'un soutien régional prévisionnel de 300 000 euros dans le cadre du nouveau contrat.

Ces deux projets illustrent l'importance de soutenir les infrastructures nautiques pour renforcer l'attrait touristique et sportif de la région, tout en favorisant l'accessibilité à des activités en plein air pour tous.